

## PREMIERE DEMANDE ETUDIANT VISA MAYOTTE

**Demande à effectuer dès votre arrivée en France sur le site ANEF :**  
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Merci de préparer et scanner les documents ci-dessous avant de commencer la procédure en ligne.

Les documents doivent être en français ou traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français. En cas de traduction, fournissez également un scan du document original.

- Passeport en cours de validité (page d'identité + toutes les pages écrites, tamponnées ou avec un visa)
- Visa étudiant – titre de séjour à solliciter, attestation de validation du visa (si applicable)
- Acte de naissance de l'intéressé(e) avec filiation
- E-photos, format permis de conduire/titre de séjour
- Justificatifs de domicile (de moins de 3 mois) :
  - > Vous êtes en résidence universitaire : attestation de résidence récente
  - > Vous êtes locataire (location) : contrat de bail + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou internet de moins de 6 mois.  
Tout est inclus dans votre bail ? Fournissez le contrat de bail + une attestation récente de votre assurance habitation
  - > Vous êtes propriétaire : acte de propriété ou impôts fonciers + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 6 mois
  - > Vous êtes hébergé par une personne privée : attestation d'hébergement datée & signée + copie de la pièce d'identité valide de l'hébergeant + contrat de bail ou acte de propriété ou impôts fonciers + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 6 mois de l'hébergeant
  - > Vous vivez à l'hôtel : attestation de l'hôtelier de moins de 6 mois + facture du dernier mois
- Inscription produite par un établissement d'enseignement supérieur (certificat de scolarité)
- Justificatifs de ressources à hauteur de 615 € par mois OU attestation de bourse OU attestation de prise en charge. Si attestation de prise en charge, l'accompagner du justificatif d'identité du garant (carte identité ou titre de séjour valide) + 3 derniers bulletins de paie + avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.